

Le centre de vacances familiales de type éclaté : le cas du CVF Frampton

Un nouveau concept d'aménagement touristique

Véronique Barnier

Volume 2, Number 3, October 1983

Les multiples facettes de l'aménagement touristique

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1080824ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1080824ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0712-8657 (print)

1923-2705 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Barnier, V. (1983). Le centre de vacances familiales de type éclaté : le cas du CVF Frampton : un nouveau concept d'aménagement touristique. *Téoros*, 2(3), 9–12. <https://doi.org/10.7202/1080824ar>

Le centre de vacances familiales de type éclaté

Le cas du CVF Frampton

Par Véronique Barnier

En avril, le MLCP annonçait l'attribution d'une subvention de 210,000\$ pour la réalisation d'un CVF (centre de vacances familiales) de type éclaté à Frampton, dans la Beauce. Cette décision, qui concerne également le centre de vacances des Grèves à Contrecoeur, s'inscrit dans une politique gouvernementale d'accessibilité aux vacances dont quelques moments clefs ont été le rapport de comité-conjoint OPDQ-MLCP sur les villages vacances familles en 1980⁽¹⁾, la consultation qui a suivi auprès des milieux concernés⁽²⁾ en 1981, ainsi que l'ouverture d'un concours en vue d'expérimenter les CVF au Québec en décembre 1982. Parallèlement, dans le milieu associatif du tourisme social, fut menée une réflexion sur les conditions de développement du loisir touristique et ce, bien sûr, en regard avec les décisions ministérielles de créer des VVF (cf. séminaire du RONLQ sur l'implantation des VVF au Québec en mai 1981. Colloque tourisme social, projet social en mars 1982).

C'est dans un tel contexte national que va être expérimenté le CVF Frampton. Sa principale particularité tient à sa conception basée sur ce qu'il est convenu d'appeler un "village éclaté", en opposition à l'autre projet sélectionné, le CVF du St-Laurent (à Contrecoeur), qui lui est de type "concentré". Il ne s'agit certes pas, dans cet article, d'analyser le cas de Frampton, (ce qui serait prématuré vu l'état encore embryonnaire du projet) mais plutôt de spécifier quels sont les principes sous-jacents à cette réalisation. Et ce que nous allons présenter ici, c'est l'analyse du concept de CVF de type "éclaté" et de l'application qui peut en être faite à Frampton, dans une perspective d'aménagement, de relation au territoire. Nous oblitérons ainsi tout le débat tournant autour d'une politique sociale d'accessibilité aux vacances, même si l'objectif premier du programme expérimental reste la création d'un réseau d'hébergements destinés à des familles à faible revenu. Mais avant de présenter le projet en gestation dans le village de Frampton et de mettre en évidence quelques défis soulevés par l'application d'un tel concept, nous allons essayer d'en cerner le sens.

Définition du terme village éclaté

La définition officielle qu'en donne le MLCP provient du rapport du comité conjoint OPDQ-MLCP sur les VVF:

"Un ensemble d'hébergements variés, issus du milieu d'accueil, dispersés sur un territoire rural englobant une ou plusieurs municipalités et qui sont destinés à assurer des séjours et des loisirs. Ces séjours et ces loisirs sont également offerts selon un prix forfaitaire comportant soit la fourniture du repas, soit celle des moyens individuels pour les préparer et comprennent l'utilisation de tous les équipements du milieu d'accueil permettant la pratique d'activités de loisirs sportifs, culturels et de plein-air". (p. 96)

Cette définition énonce des principes spécifiques qui restent cependant flous quant à leur application pratique:

- élargissement du territoire. Par rapport aux villages de vacances traditionnels, concentrés sur un terrain limité où sont offerts tous les services, le village éclaté s'étend sur au moins une municipalité.
- regroupement des organismes prestataires de services d'hébergement, d'équipements de loisir et d'animation. Mais rien n'est précisé sur les modalités d'opération relatives à la réalisation de cette mise en commun qui peut donc aller d'une structure collective de gestion à de simples accords d'entente de services.
- ce type d'aménagement suppose également une volonté du milieu d'accueil à s'organiser et à développer un tourisme dont il garde l'initiative et la maîtrise. Que des intervenants, habitués à agir suivant leur propre logique, décident de se mettre ensemble et de se coordonner en vue d'objectifs précis, ne peut se réaliser qu'avec un fort esprit communautaire.

Toute opération, qui répond à ces caractéristiques certes très générales, peut être qualifiée de "village éclaté". Il s'agit plus d'une catégorisation globale que d'une définition opérationnelle. C'est pourquoi, pour bien saisir toutes les dimensions sous-jacentes et

la richesse d'un concept, qui peut paraître à première vue "fourre-tout" et pécher par imprécision, il est nécessaire de le situer dans le contexte français qui l'a originé.

L'origine française

Cette notion a donc émergé en France, où on compte actuellement 24 expériences de villages éclatés⁽³⁾, appelés également villages d'accueil; elle renvoie à toute une série d'opérations d'hébergement et d'animation en milieu rural, initiée pendant le VIIe plan: "c'est au regard des atouts et des inconvénients de ces deux modes d'accueil aux caractéristiques antinomiques, le village vacances et le gîte rural, que les expériences de village éclaté ont pris corps, ce qui explique leur nature à certains égards hybride". Les villages éclatés sont nés dans un double mouvement pour résoudre à la fois les problèmes de relation avec le milieu d'accueil auxquels faisaient face les villages de vacances, et les problèmes de commercialisation des gîtes ruraux. Ce vocable prend ainsi, à la limite, des formes aussi différentes qu'un simple village de vacances déconcentré ou qu'une opération groupée d'hébergement à la ferme.

Ces raisons historiques n'expliquent pas, à elles seules, cette variété de contenu. La multitude de combinaisons possibles entre des intervenants aussi différents que des agriculteurs, hôteliers, associations de tourisme social, municipalités etc... débouche sur autant de cas particuliers. Cette hétérogénéité se retrouve également au niveau des modes de financement, montages juridiques, modalités de fonctionnement, structures de commercialisation.

Le label officiel "village éclaté" renvoie donc avant tout à la politique mise en place par le gouvernement sous l'égide du SEATER (service d'études et d'aménagement du tourisme en espace rural), un organisme interministériel dépendant à la fois de la DATAR et de la Direction du tourisme; de même, au Québec, l'introduction récente de la marque "CVF de type éclaté" fait référence à la politique d'expérimentation lancée par le MLCP. Mais sans vouloir pour autant regrou-

per sous ce dénominateur commun toute alternative de développement touristique en milieu rural, il n'en reste pas moins que certains groupes n'ont pas attendu l'action de l'État pour lancer des projets très similaires.

Les objectifs de cette formule sont multiples. En voici quelques uns:

- en opposition au village concentré, on évite les distorsions d'échelle dues à l'arrivée massive de vacanciers dans des petites communautés souvent déjà très fragiles.
- le tarif forfaitaire comprenant, outre l'hébergement, l'accès aux équipements de loisir et à l'animation, permet aux services banalisés traditionnels des zones rurales (petite hôtellerie - camping - location de meublés - hébergement à la ferme) de mieux répondre aux attentes de la clientèle et d'assurer une fréquentation plus régulière. C'est une façon de faire face aux inconvénients d'un tourisme diffus.
- en participant à la gestion et à la maîtrise d'ouvrage, la municipalité peut contrôler le développement touristique de son territoire. Ainsi, elle peut opposer une banalisation des équipements à l'extension privatisée des résidences secondaires. Autres exemples: la municipalité peut se doter d'équipements qu'elle n'aurait pas pu se payer, ou éviter au contraire le dédoublement des installations.
- un village d'accueil peut offrir une gamme de prix plus ou moins large et éviter ainsi la formation de ghetto.
- ce montage d'opération par des promoteurs endogènes à la région permet de valoriser le patrimoine, en s'appuyant sur des ressources locales, existantes ou potentielles.
- pour les populations locales, ce peut être un moyen de contrôle des impacts de tourisme.
- cette nouvelle conception du tourisme rejoint les préoccupations dues aux problèmes économiques d'un milieu rural marginal où l'agriculture est en déclin. Le tourisme est dès lors perçu comme une activité complémentaire "salvatrice", débouchant sur la pluriactivité des ruraux et, de façon concrète sur des revenus supplémentaires.
- en période de crise, l'accent mis sur cette forme de tourisme peut être analysé comme un moyen de résorber le chômage, notamment dans des régions périphériques, tout en limitant les investissements de l'État, puisque la responsabilité incombe aux locaux.

A ce stade, on se rend compte que ce type d'action n'est pas qu'une nouvelle étape dans l'évolution des hébergements de tourisme social; en plus d'être un regroupement d'unités d'accueil spatialement disséminés dans un système de gestion commun, il est un véritable outil d'aménagement intégré. Les objectifs dépassent les considérations purement touristiques pour tenir compte d'autres facteurs.

Un outil d'aménagement touristique intégré

Il est important de souligner que ce concept est issu d'une réflexion sur les problèmes de l'aménagement touristique en zone rurale, c'est-à-dire d'une analyse des relations tourisme/espace rural. Par contre, au Québec, il est mis en application dans une perspective différente. Le MLCP insiste avant tout, dans son programme expérimental, sur le droit et l'accessibilité (aux vacances); pour les milieux associatifs, le terme "maîtrise" renvoie essentiellement à un contrôle du tourisme par les vacanciers. Pourtant, on ne peut nier le fait qu'un village éclaté représente une opération d'aménagement touristique du milieu rural et se trouve être le point de "fusion" entre les problématiques du tourisme social et du tourisme rural.

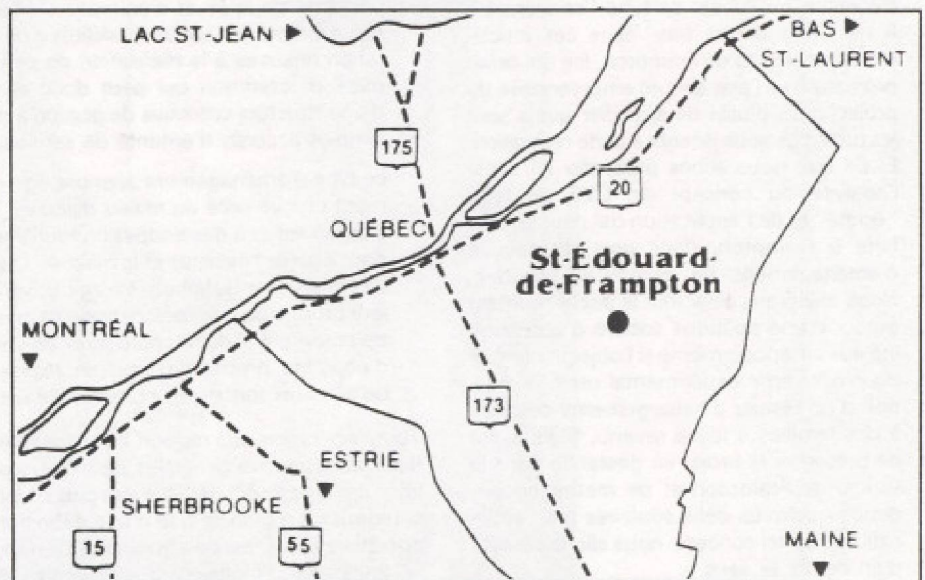
En effet, après une période où l'aménagement touristique français était centré sur la réalisation d'équipements (stations intégrées de ski - villages de vacances...) de nouvelles préoccupations naissent à partir de l'évaluation de l'impact de ces types de politiques. N'est-il pas significatif que le rapport du groupe de travail "Tourisme et Loisirs" en préparation au IXe plan consacre tout un axe, dans ses propositions, à l'aide à l'amélioration de l'impact socio-économique⁽⁴⁾?

De même, le secteur du tourisme social a développé depuis déjà quelques années une réflexion approfondie sur l'insertion des équipements dans le milieu⁽⁵⁾; tout en préconisant l'utilisation d'études d'impact humain et physique, les associations ont mis en application des principes de meilleure insertion dans un processus technique de montage d'opération⁽⁶⁾. Toute cette évolution exprime un déplacement des discours et des pratiques associatives, restreintes au départ aux strictes sphères de l'éducation populaire et de l'animation, vers l'aménagement local, l'auto-développement.

Cette ouverture vers les relations espace local/tourisme s'est faite lorsque les problèmes sont apparus et qu'une remise en question s'avérait impérative. Peut-être que la chance du Québec est de pouvoir s'approprier les résultats de ces expériences, en tirant partie de telles leçons en fonction de sa propre situation. Ainsi, des risques de divergence peuvent apparaître entre les objectifs du MLCP (établir un réseau de produits touristiques de vacances familiales rentables et de qualité) et les motivations du milieu local ou régional qui voit plus dans le projet, un outil de développement touristique régional.

Bien entendu, ces expériences de villages éclatés ont déjà été a posteriori analysées, décortiquées aussi bien en France qu'au Québec. Si l'on y voit clairement quelques principes faisant l'unanimité, de nombreuses questions et problèmes y sont néanmoins soulevés. Ce qui les caractérise d'ailleurs, c'est que leurs solutions éventuelles ne passent pas par l'application de "recettes", mais au contraire par leur confrontation au contexte local où ils se situent. Il va

Accès à St-Edouard de Frampton



nous falloit véritablement croiser les deux dimensions: l'universel (le concept) et le local (Frampton).

Le CVF Frampton⁽⁷⁾

Saint-Edouard de Frampton est un village de la Beauce, situé sur les plateaux est dominant la vallée de la Chaudière, à moins d'une heure de Québec. Jusqu'à présent, bien que la région ait une vocation touristique pour la MRC Nouvelle-Beauce, le tourisme reste réduit à un réseau d'hébergements à la ferme et de chambres d'hôtes, relié à Agri-cotour ou à Vacances Familles, d'une capacité de 118 personnes réparties dans 18 maisons. C'est l'unique moyen d'être hébergé qui subsiste (si l'on exclut la villégiature) depuis la fermeture du petit hôtel du village et surtout de la station Multiair. Cette base de plein-air pouvant accueillir 90 personnes - essentiellement des groupes de jeunes, - était devenue la propriété de son principal créancier, la Fédération des Caisses Desjardins, lors de la cessation d'activités. Le projet du CVF Frampton a été initié par des personnes impliquées dans Multiair avant que la base cesse d'opérer ou au niveau de comité de réorientation mis en palce par la MRC.⁽⁸⁾ Bien qu'il soit trop tôt pour savoir quelle forme il prendra, on peut déjà mettre sur l'échiquier CVF les pièces qui entre-ront en jeu.

En ce qui concerne l'hébergement, le village éclaté s'appuie sur Multiair rendue conforme à une clientèle de familles, sur le réseau

d'hébergement chez des particuliers et sur le réseau de location de chalets.⁽⁹⁾ La restauration aura lieu dans la cafétéria de la base, qui peut servir 100 personnes par repas. Les lieux d'activités/animation sont à Multiair: le sentier Beauce-Appalaches, organisé surtout en fonction du ski de fond, la piscine, les cabanes à sucre; au village une aréna, une piscine, une maison d'artisans que la Chambre de Commerce gère grâce à un projet de développement communautaire du Canada; à proximité, on retrouve deux petits lacs qui pourraient être utilisés, un club de chasse et pêche, un golf et surtout l'église anglicane de Springbrook datant de 1830, située dans un site qui mériterait d'être sauvegardé. Les promoteurs du projet ont l'intention d'utiliser tout ce potentiel, mais ils comptent également sur "l'animation" créée par la vie quotidienne des habitants (le vieux moulin à scie, le menuisier charron Louis Audet héritier d'une tradition ancienne, les réunions de fêtes...) La participation locale au projet est assurée par la présence du maire au conseil d'administration. Mais le projet mise aussi sur la prise en charge de certains programmes par la population: il semble que serait privilégiée par exemple une garderie gérée par des autochtones et établissant un protocole d'entente avec le CVF, plutôt qu'une garderie contrôlée directement par le CVF. Cela rencontre un des objectifs énoncés à savoir⁽⁹⁾: "au niveau communautaire, le projet vise à développer un tourisme rural autogéré qui laisse à la communauté la propriété de son espace".

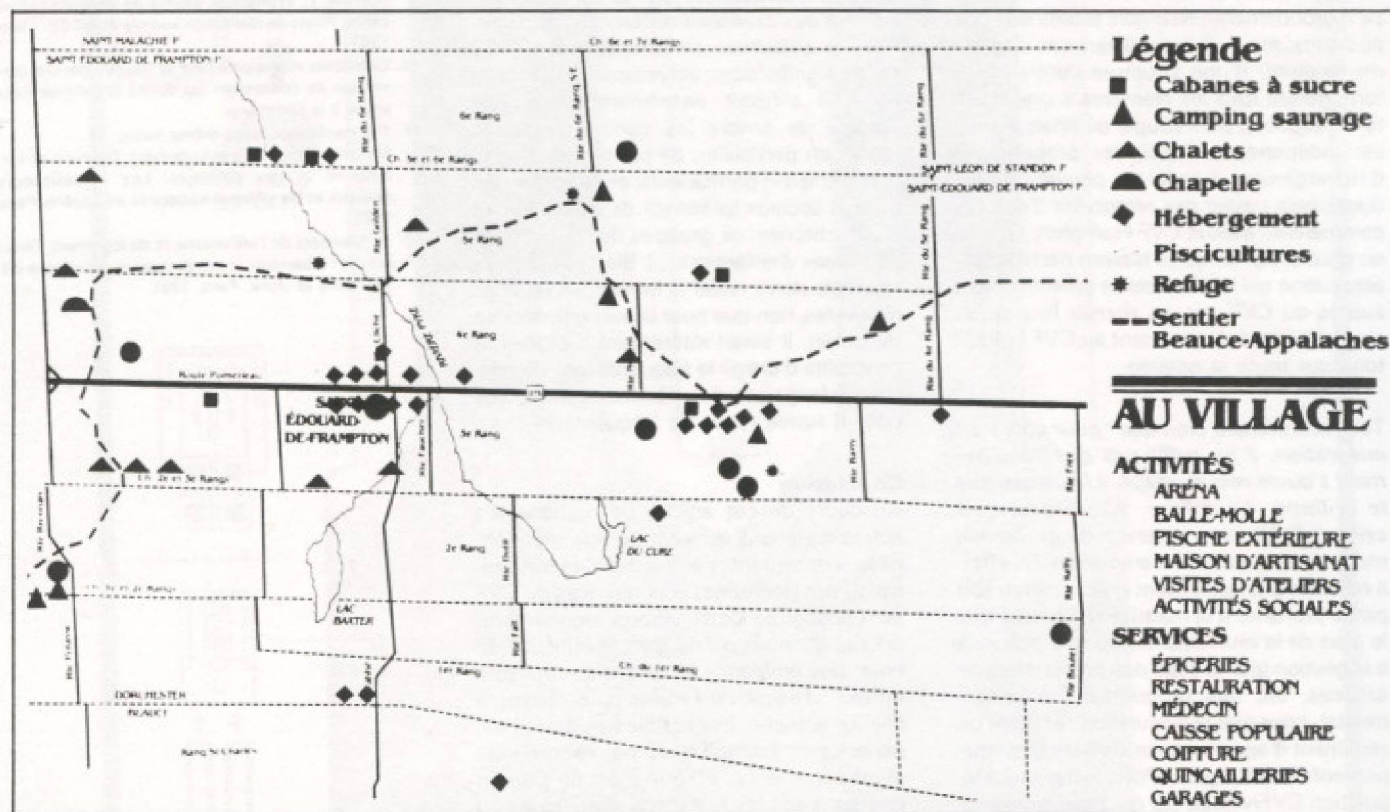
Étant donné que la phase administrative de démarrage (inscription - signature du protocole d'entente avec le ministère...) vient juste de se terminer et qu'un(e) directeur(trice) est entré en fonction en septembre, les modalités d'agencement des divers pionns ne sont pas encore précisées.

C'est pourquoi nous présentons ici quelques aspects possibles de croisement universel/local, c'est-à-dire quelques unes des questions clefs, dont les réponses adaptées pourraient bien être nécessaires (mais malheureusement pas suffisantes) à la réussite du CVF Frampton.

Les défis du CVF Frampton

Le premier concerne les relations centre de vacances/milieu local. En effet, si l'idée de village éclaté est née, en quelque sorte, de la prise de conscience des perturbations engendrées par un équipement de vacances sur le milieu d'accueil, elle repose justement sur l'ouverture vers ce milieu. Mais que peut signifier concrètement cet objectif? Une chose est sûre: sa réalisation pourra se faire suivant de multiples configurations dépendant des formes pratiques que prendra cette "intégration au milieu".

Ainsi, cette question peut se poser dans le simple choix de la localisation des équipements collectifs ou des lieux d'animation. A Frampton, c'est d'autant plus crucial que le projet s'est organisé à partir d'une base située à l'extérieur du village et que cette ambiguïté peut perdurer: le projet doit pas-



Un ensemble d'hébergements variés, issus du milieu d'accueil, dispersés sur un territoire rural... l'utilisation des équipements du milieu d'accueil permettant la pratique d'activités de loisirs sportifs, culturels et de plein air.

ser par la remise en fonctionnement de Multiair, mais les limites, entre autres financières, ne devraient pas contraindre les promoteurs à une simple revitalisation d'équipement. Il s'agit certes de rendre les installations de Multiair rentables et opérationnelles, mais sans que cela se fasse au détriment des principes fondamentaux de l'expérience. Dans cette optique, les choix de l'emplacement de la garderie, de la réception des touristes, des activités d'animation seront primordiaux.

Par ailleurs, pour aller plus loin qu'une simple déconcentration spatiale d'équipements, la population devrait être partie prenante dans la maîtrise d'ouvrage du projet. La participation de la municipalité au conseil d'administration de la corporation est déjà un premier pas, et non le moindre, dans ce sens. Mais au niveau du fonctionnement même du centre, comment cette participation du milieu va-t-elle se traduire? Cet investissement du milieu est un des paramètres présentés dans le rapport du projet (animation qui ne soit pas le fait exclusivement de l'équipe de "professionnels" etc...). Il en fait l'originalité par rapport aux villages éclatés français où, en général, maîtrise locale équivaut à maîtrise municipale.⁽¹⁰⁾ En outre, la participation aux processus décisionnels n'est qu'une forme atténuée de maîtrise; et pour que cette dernière existe, il faut qu'il y ait pouvoir, donc intervention au niveau des structures de gestion.

Nous touchons là le problème de la structure collective qu'est le CVF. En effet, un tel regroupement rassemble toutes les composantes; mais, là aussi divers cas de figures existent, d'une structure centrale très forte gérant tous les éléments à une structure beaucoup plus souple où chaque pion est indépendant. Ainsi, les propriétaires d'hébergement à la ferme peuvent individuellement passer des protocoles d'entente commerciale avec le CVF Frampton; ou bien on peut imaginer qu'ils fassent partie d'une association qui les représente collectivement auprès du CVF; ou, en dernier lieu, qu'ils s'en remettent directement au CVF Frampton pour toute la gestion.

Tout ceci indique bien que "pour qu'il y ait intégration, il ne suffit pas que l'équipe s'ouvre vers le village, il faut aussi que le village lui-même s'intéresse au centre".⁽⁶⁾ Un des vecteurs de ce double mouvement peut être l'animation. En effet, il ne suffit pas seulement que le milieu soit partie prenante à la maîtrise d'ouvrage (par le biais de la municipalité) ou soit intéressé à la gestion (par le biais des prestataires de services, ou, des propriétaires d'équipements), pour que la population ressente un sentiment d'appartenance vis-à-vis des équipements touristiques. Pour éviter la juxtaposition CVF/village (ce qui peut se retrouver dans un village éclaté, la dispersion n'étant pas un indice suffisant d'intégration:

habitants et touristes peuvent se cotoyer sans échanger, ou, au pire, en développant des antagonismes), il est important que les services offerts aux vacanciers le soient également à la population. Un des risques à Frampton est qu'on obtienne de fait une piscine à Multiair fréquentée par les touristes et une piscine au village pour les autochtones (de même pour la cafétéria / restaurants de Frampton). Pour éviter cette scission vacanciers / habitants permanents,⁽¹⁰⁾ doublée à Frampton d'une scission Multiair / village, le village éclaté doit devenir le lieu de fusion de pratiques de loisir et de pratiques de vacances. Et, pour élaborer les priorités, les programmes, il faudrait tout autant tenir compte des "besoins" des touristes que des habitants. Cette vision de l'animation peut faire converger comme à Labeaume en France,⁽⁶⁾ une animation d'été et une animation socio-culturelle en milieu rural (dans ce centre, le directeur devient un animateur en milieu rural, en basse saison). Un deuxième vecteur peut être le prêt ou la location de salles de réunion, ou d'autres types d'équipements à des associations locales. Au souci de rentabilité sociale, s'ajoute, bien sûr, la rentabilité économique de tels principes. Une des façons d'atteindre cette double rentabilité repose sur la multi-affectation des équipements. Cette idée a été expérimentée en France et s'est montrée très positive quant au plein-emploi des installations.⁽⁶⁾

"Un équipement est dit multi-affecté lorsqu'il a été conçu à l'origine dans l'optique d'une utilisation tout au long de l'année par des clientèles différentes, qui peuvent y séjourner simultanément".⁽⁶⁾ Ce terme signifie donc polyvalence et simultanéité; il s'inscrit notamment dans une volonté de rendre les centres rentables (donc, en particulier, de permettre la création d'emplois permanents) et de brasser les milieux sociaux (présence de vacanciers et d'autochtones, de groupes de l'âge d'or et de classes d'enfants etc...). Bien que la clientèle cible doive rester la famille aux revenus modestes, rien que pour la survie financière du projet, il serait intéressant d'étudier la possibilité d'élargir la fréquentation. Ce principe présuppose des bâtiments utilisables pour d'autres types de fréquentation.

Conclusion

Au cours de cet article, de nombreuses autres questions auraient pu être mentionnées, concernant, par exemple, la maximisation des retombées économiques du CVF sur l'économie locale (approvisionnement, priorité d'emplois...) ou bien, la difficulté de créer une ambiance à partir d'un tourisme diffus.⁽¹²⁾ Les plus originales nous étaient, à l'heure actuelle, inaccessibles puisque l'expérience de Frampton n'a pas encore vraiment commencé, et, que c'est de l'action que surgiront les questions spécifiques au contexte. Cependant, nous avons essayé, à travers quelques questions clefs, de cerner

ce qui dans le concept même de village éclaté tenait à l'expérience française (donc à modifier dans le cas d'une transposition à Frampton) et, d'autre part, ce que nous devions préserver dans cette transposition, pour que l'application pratique du concept de village éclaté ne se fasse pas au détriment de son identité même. †

Notes

1. MLCP, *La formule village - vacances-familles (VVF) au Québec*. Possibilités et conditions de développement, Rapport du comité conjoint OPDQ - MLCP sur les VVF, Août 1980.
2. MLCP, *Bilan de la consultation concernant les possibilités et conditions de développement de la formule VVF au Québec*, Gouvernement du Québec, Québec, juillet 1982.
3. SEATER (Service d'étude et d'aménagement touristique de l'espace rural) *Village éclaté - Expériences d'accueil en espace rural*, France, avril 1983.
4. Commissariat général de plan, *Rapport du groupe de travail "Tourisme et loisirs"*. Préparation du IXe Plan, Paris, janvier 1983.
5. CECOREL, *Analyse des processus de mise au point d'équipements, politique de gestion et d'animation dans les centres de vacances. Étude de l'impact des équipements d'accueil et d'animation sur le milieu d'accueil*, Rapport de synthèse, Paris, mai 1979.
6. Collectif, *Touristes et gens du pays. Centres de vacances et villages d'accueil relancent-ils la vie locale?* Culture au quotidien, Centre national d'art et de culture Georges Pompidou, Paris, 1982.
7. Au cours d'une visite à Frampton, j'ai pu rencontrer quelques promoteurs du projet. Je tiens à remercier Mariette Durand, Jean-Marc Chouinard et Yvan Fortin pour leurs conversations, riches d'enseignement, ainsi que Christine Gosselin du M.L.C.P.
8. MRC Nouvelle Beauce, *La station Multiair*. Rapport du comité de réorientation, Octobre 1982.
9. FORTIN, Y., *Frampton, centre de vacances familiales*. Projet de réalisation soumis au MLCP, Mars, 1983.
10. La maîtrise municipale peut se traduire par une convention de concession qui donne la maîtrise d'ouvrage à la commune.
11. Des conflits peuvent même naître. Ministère Urbanisme et Logement, Direction de l'urbanisme et des paysages, *Les investisseurs sociaux et les villages vacances en Lozère*, Paris, 1980.
12. cf. Ministère de l'urbanisme et du logement, Direction de l'urbanisme et des paysages, *Tourisme diffus dans le Jura*, Paris, 1981.